



Projet d'ordre du jour
Séance extraordinaire du conseil municipal du jeudi 19 mars 2020

Heure : 13 h 30

Endroit: Hôtel de ville, salle Bona-Arsenault

1. Adoption de l'ordre du jour :

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 mars 2020.

2. Administration :

2.1. Annulation temporaire des pénalités de retard pour non-paiement des taxes municipales.

2.2. Tenue temporaire des séances publiques du conseil municipal à huit clos.

2.3. Fermeture temporaire au public de l'hôtel de ville, du garage municipal et de la caserne de pompiers.

3. Autres :

3.1. Période de questions.

3.2. Levée de la séance extraordinaire du 19 mars 2020.